



**#Entreprises**

**Agence culturelle Grand Est - Afdas**  
**Projet ELAN**  
**27 Janvier 2023**



**AFDAS**  
DEMAIN SERA FORMATION

# L'Agence culturelle Grand Est



## Qui sommes nous ?

Au service de la politique culturelle régionale, missionnée par la région Grand Est, le Ministère de la Culture (DRAC Grand Est) et la Collectivité européenne d'Alsace, l'Agence culturelle Grand Est intervient dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma et image animée et des techniques de la scène.

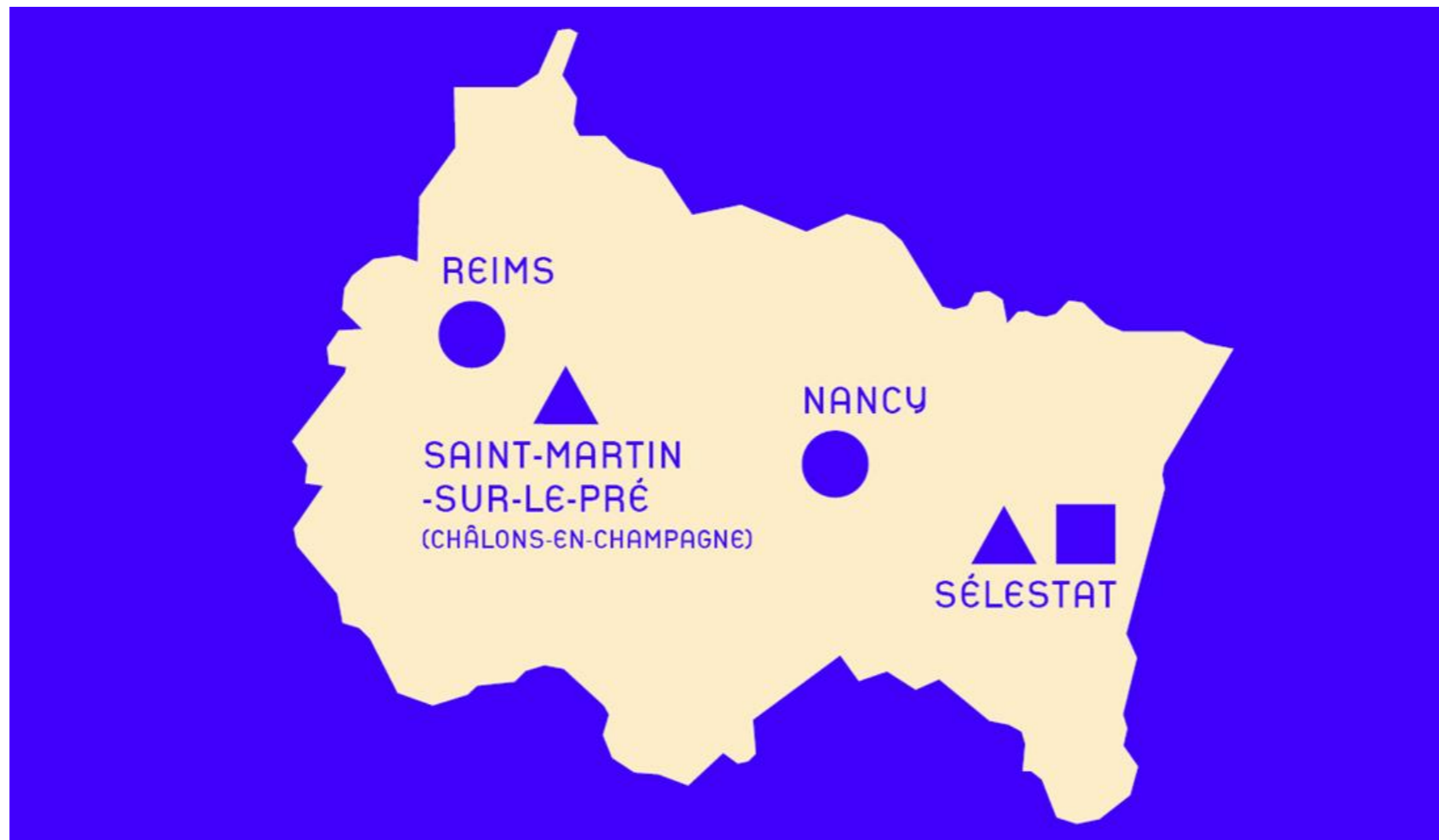
Elle accompagne et conseille les acteurs et opérateurs culturels (collectivités, structures culturelles et artistes) dans la mise en place de leur projet en apportant ressources et moyens techniques.

Lieu de concertation et de réflexion, l'Agence culturelle participe au développement culturel du territoire dans une perspective d'aménagement de celui-ci, d'élargissement des publics et de qualification des pratiques professionnelles.

# L'Agence culturelle Grand Est



## Une Agence proche des territoires



## Les missions du pôle Spectacle vivant

Interconnaissance	Mobilité	Professionalisation
<ul style="list-style-type: none"><li>•Rendez-vous</li><li>Nouvelles directions</li><li>•Espaces de découverte artistique</li><li>•Parcours festivals</li><li>•Carnets de nouvelles</li><li>•Echanges artistiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Tournées de coopération</li><li>•Résidences de coopération</li><li>•Résidences au plateau de Sélestat</li><li>•Actions avec La Collaborative</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Webinaires d'information</li><li>•Ateliers pratiques</li><li>•Parcours de formation</li><li>•Accompagnement complémentaire fluxus</li><li>•Rendez-vous individuels</li></ul>



# L'Afdas, votre Opérateur de Compétences

## Un acteur social et sociétal

pour ses **31 branches**

Avec des **enjeux partagés**, des **caractéristiques communes** et un **même défi**

couvrant les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et divertissement.

## Un acteur responsable et engagé à travers ses 6 missions

1. Anticiper les évolutions en matière d'emploi.
2. Identifier les besoins en compétences.
3. Développer l'accès à la formation.
4. Promouvoir l'alternance.
5. Apporter un appui technique aux branches.
6. Accompagner les projets d'adaptation à la transition écologique.

## Un acteur engagé grâce à son réseau de proximité

**12** délégations régionales, **24 implantations territoriales** et **100% de nos collaborateurs** des délégations centrés sur le conseil Entreprises et Particuliers. La délégation Grand Est est basée à Strasbourg et un bureau rattaché basé à Metz.

**72 000**  
**entreprises**

DONT 94% DE  
TPE-PME QUI  
EMPLOIENT MOINS  
DE 50 SALARIÉS

## Une singularité

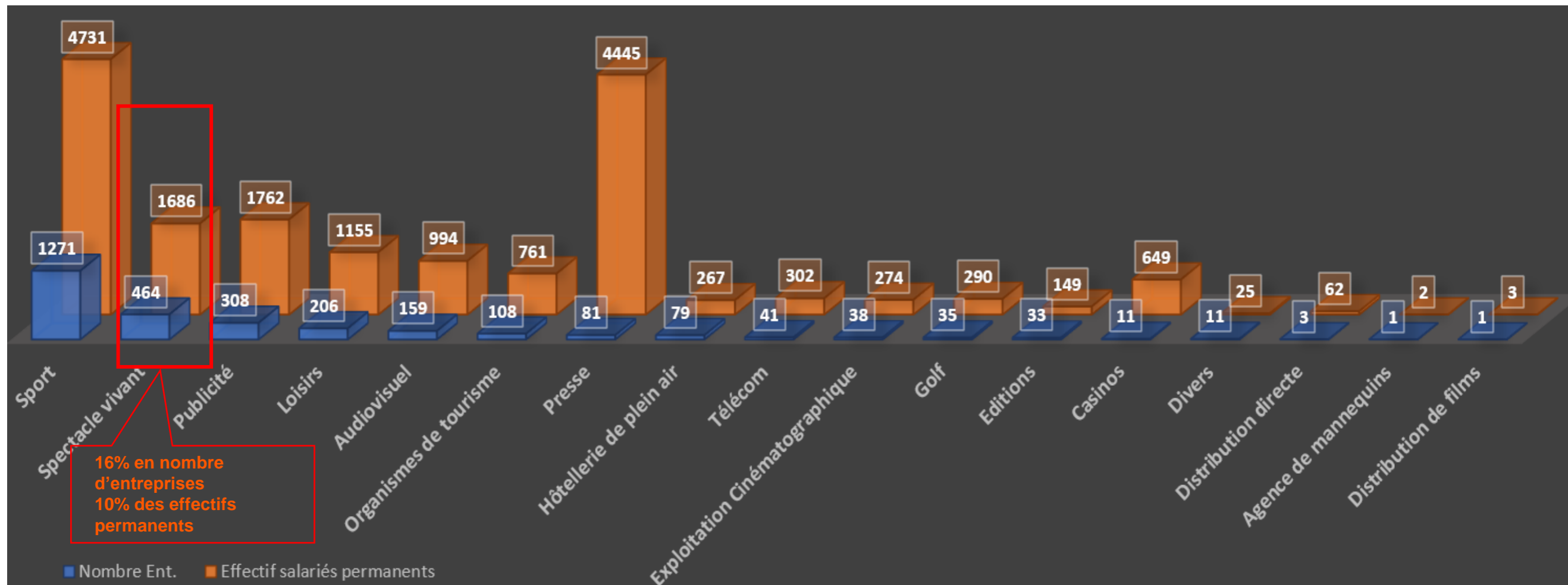
### L'accompagnement de professionnels spécifiques :

- Les artistes-auteurs
- Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel
- Les journalistes pigistes de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne
- Les sportifs professionnels et les sportifs de haut-niveau
- Les saisonniers

# Les indicateurs de l'Afdas en Grand-Est

## Nombre d'entreprises\* et de salariés couverts par secteur

\* Avec effectif salarié permanent



# Sommaire

- 1. Le projet ELAN, c'est quoi ?**
- 2. Le projet ELAN, comment ?**
- 3. Le projet ELAN, combien ça coûte ?**
- 4. Le projet ELAN, quel accompagnement ?**
- 5. Le projet ELAN, étapes et rétroplanning**

# **1. Le projet ELAN, c'est quoi ?**



# **Le projet ELAN, c'est quoi ?**



**Former les futurs professionnels au développement des compagnies pour répondre à la pénurie de compétences exprimée par les réseaux**

**Apporter les compétences manquantes en production, diffusion administration grâce à la mise en œuvre d'un parcours de formation spécifique co-construit avec des professionnels**

**Accompagner la pérennisation des emplois**

# Le projet Elan, c'est quoi ?

## Un parcours de formation professionnalisant

Construit à partir de plusieurs référentiels métiers du spectacle vivant et confronté au regard de professionnels

[Lien vers la fiche métier Chargé de production](#)

[Lien vers la fiche métier Chargé de diffusion](#)

[Lien vers la fiche métier Administrateur](#)

[Lien vers la fiche métier Chargé de communication](#)



# Le projet Elan, c'est quoi ?

## Le parcours de formation



**Entre 400 et 455** heures de formation, réparties sur **10** mois

**14** modules, correspondant chacun à un bloc de compétences

**3** entretiens par an avec l'alternant, le tuteur, l'Agence culturelle et l'Afdas

# Le projet Elan, c'est quoi ?

## Le parcours de formation

MODULES	OBJECTIFS	PERIODE	DUREE (en h/alternant)
Entretien préalable alternant/tuteur/agence culturelle/afdas	Dresser un état des lieux des compétences et connaissances de l'apprenant et définir des objectifs à atteindre à la fin du parcours	sept-23	2
Politiques culturelles, et écosystème du spectacle vivant au niveau national et régional	Comprendre le contexte de la production de spectacle vivant en France en 2023.	sept-23	16
	Identifier l'écosystème d'acteurs et de soutiens qui gravitent autour du projet de ma structure.		
	Connaître les enjeux de la politique culturelle en France		
Fonctionnement et gestion associative	Comprendre le fonctionnement d'une association	nov-23	20
	Identifier les personnes ressources existantes au sein de l'association et leurs missions		
	Co-animer la vie de l'association en lien avec le responsable artistique		
Gestion et développement d'un projet artistique au cœur d'un territoire	Construire un programme d'actions culturelles multi partenarial, ancré sur un territoire, et cohérent avec le projet artistique de la compagnie	nov-23	70
		avr-24	

# Le projet Elan, c'est quoi ?

## Le parcours de formation

<b>Initiation à la comptabilité et suivi budgétaire</b>	Réaliser et suivre les budgets de fonctionnement de la compagnie	déc-23	15
<b>Production de tournées</b>	Préparer la production d'un spectacle Coordonner la mise en place d'une tournée et les relations contractuelles entre les différents partenaires et membres de l'équipe	oct-23	105
		janv-24	
		mars-24	
<b>MODULE BILAN : Rappel des outils et révisions</b>	Se remémorer l'ensemble des outils découverts et se familiariser avec leur utilisation	mars-24	16
	S'appuyer sur des ressources extérieures pour améliorer sa pratique		
<b>ENTRETIEN INTERMEDIAIRE alternant/tuteur/agence culturelle/afdas</b>	Faire un point de situation à mi-parcours sur l'acquisition des compétences et la situation au sein de la structure Rectifier les problématiques éventuelles Redéfinir les objectifs si besoin	mars-24	2
<b>Droit et embauche des intermittents</b>	Gérer administrativement l'embauche des équipes nécessaires à la réalisation des projets de création/d'actions culturelles.	févr-24	20

# Le projet Elan, c'est quoi ?



## Le parcours de formation

<b>Propriété intellectuelle : droits d'auteur, droits voisins, droits à l'image, etc.</b>	Gérer administrativement et financièrement l'attribution des ayants droits autour de la création d'une oeuvre	févr-24	15
<b>Financements publics et privés</b>	Rechercher des financements publics et privés pour le développement et la pérennisation des actions de la structure	déc-23	50
		avr-24	
<b>Diffuser un spectacle</b>	Développer et entretenir un réseau de responsable de programmations autour de la structure et pour chaque projet Gérer ses bases de données efficacement Argumenter et convaincre autour du projet artistique	janv-24	50
		mai-24	
<b>Communication envers les professionnels et le grand public</b>	Définir une stratégie de communication en direction des professionnels, des financeurs, et du grand public, et adapter les outils de communication en conséquence	juin-24	35
<b>ENTRETIEN FINAL : alternant/tuteur/agence culturelle</b>	Mesurer l'atteinte des objectifs et définir les modules à approfondir. Dresser un bilan de la relation avec la structure, et recueillir un avis personnel sur le parcours de formation.	sept-24	2

# Le projet Elan, c'est quoi ?

## Le parcours de formation

<b>Module complémentaire : Veille et ressources</b>	S'informer et réaliser une veille sur les évolutions contemporaines pouvant impacter le développement de la structure.	juin-24	8
<b>Module complémentaire : Outils de pilotage et organisation de son travail</b>	Savoir gérer au mieux son temps de travail et adopter des outils de gestion de projet pertinents	juil-24	8
<b>Module complémentaire : Sensibilisation à la création contemporaine</b>	Acquérir un esprit critique et d'analyse sur un spectacle	5x2H sur un an (en fonction des programmations)	20
<b>En fil rouge : la RSE des entreprises de spectacle vivant</b>	Identifier les outils de mesure d'impact sociétal et environnemental S'outiller pour conseiller sa structure en matière de développement durable	Tout au long de l'année, intégré à chaque module	

## **2. Le projet ELAN, comment ?**



# Le projet ELAN, comment ?

## Utiliser le levier de l'alternance : le contrat de professionnalisation

**Le contrat de professionnalisation** est une modalité de formation qui permet de « travailler en apprenant » et « d'apprendre en travaillant », grâce à **un système d'alternance entre des périodes de formation théoriques et des périodes d'activité en entreprise.**

**Son objectif :** L'insertion professionnelle ou le retour à l'emploi réussi de votre salarié par l'acquisition d'un **savoir-faire en lien avec les compétences du titre, du diplôme ou de la qualification préparée, mais aussi en lien avec les besoins de votre entreprise.**

### **Le contrat de travail lie 3 acteurs :**

- Le salarié apprenant
- L'employeur
- Le prestataire de formation



# Le projet ELAN, comment ?

## Le contrat de professionnalisation expérimental

Créé par la loi Avenir Professionnel de 2018, ce contrat de professionnalisation est prévu à titre expérimental jusqu'au **31/12/2023**.

**Le contrat de professionnalisation expérimental** permet l'acquisition de compétences ciblées.

**Son objectif :** Un salarié recruté et formé qui répond à vos besoins en compétences sur le poste visé par la formation. Le salarié bénéficie également d'une opportunité d'embauche à l'issue de sa formation dans l'entreprise de son alternance.

### **Nous recourons à ce contrat sur-mesure lorsque :**

- La formation n'existe pas sur le marché ou elle est inadaptée
- Un poste visé nécessite d'acquérir des compétences ou des blocs de compétences manquants



# Le projet ELAN, comment ?



## Le contrat de professionnalisation expérimental

## Le retour d'expérience d'ACTEMO : Parcours d'attaché de production en compagnie

**Le besoin de l'entreprise** : Pour accompagner son développement, la compagnie a ouvert un poste en production et en diffusion. Face aux difficultés de recrutement (crise sanitaire, offre de formation inexistante ou inadaptée), la compagnie a choisi de recruter et de former un salarié sur cette double compétence en construisant un parcours d'intégration et de formation adapté à ses besoins.

**Le constat** : Les formations existantes sont partielles et ne remplissent pas le besoin immédiat de polyvalence, avec une temporalité « académique » qui ne répond pas à la saisonnalité de l'entreprise.

**La proposition d'actions** : Un contrat de professionnalisation expérimental en CDD de 12 mois.

### Les bénéfices :

- Un parcours de formation de 280h construit sur mesure pour acquérir des compétences nécessaires aux missions à remplir,
- Une prise en charge à 100% des frais pédagogiques,
- Le bénéfice de l'aide exceptionnelle à l'alternance de 8 000 € dans le cadre du plan "un jeune, une solution"

# Le projet ELAN, comment ?

Tutorer, accompagner, transmettre



## Quelles missions pour le Tuteur ?

- L'employeur désigne obligatoirement parmi les salariés qualifiés de l'entreprise un tuteur chargé d'accompagner chaque salarié en contrat de professionnalisation,
- Le tuteur a pour mission d'accueillir, aider, informer et guider l'alternant.
- Il doit également assurer la liaison avec l'organisme chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement.



**BON A SAVOIR :** Une équipe tutorale, en plus du tuteur, peut accompagner la progression pédagogique de l'alternant,

# Le projet ELAN, comment ?

Tutorer, accompagner, transmettre

## Qui peut être Tuteur ?

Le **Tuteur** doit être :

- Volontaire, motivé et offrir les garanties de moralité
- Pédagogue
- Expert de l'entreprise et du métier
- Salarié

Désignation obligatoire dans tous contrats de professionnalisation

Salarié qualifié de l'entreprise ou employeur salarié ou non ou conjoint collaborateur de l'employeur

**A noter :** Le représentant légal d'une association, le président, peut être tuteur en qualité d'employeur.

2 années d'expérience professionnelle requises

Volontaire et majeur

# Le projet ELAN, comment ?

Tutorer, accompagner, transmettre



## Comment accompagner la fonction de tuteur ?

- **Le financement des formations de tuteur**
  - dans la limite d'un plafond de 15€/heure
  - d'une durée comprise entre 7 heures et 21 heures
- **Aide à la fonction tutorale**
  - Un forfait de **115 € par mois** et par alternant pour une durée maximale de **12 mois** (soit 1380€), uniquement pour les entreprises de moins de 11 salariés

A noter : L'Afdas finance ces deux points sauf si le tuteur est bénévole.

### **3. Le projet ELAN, combien ça coûte ?**

# Le projet ELAN, combien ça coûte ?

## La rémunération



**Je conclus un contrat de professionnalisation, quelles sont les questions à me poser en matière de rémunération ?**

La rémunération minimale réglementaire d'un alternant en contrat de professionnalisation est basée sur deux critères :

### L'âge de l'alternant au moment de l'embauche

- Lorsque le salarié atteint 21 ans en cours de contrat, la rémunération est automatiquement réévaluée à compter du premier jour du mois suivant sa date anniversaire
- Lorsque le salarié atteint 26 ans en cours de contrat, cela n'a pas d'incidence automatique sur la rémunération. Néanmoins, l'employeur et le salarié peuvent convenir d'un commun accord d'une revalorisation salariale au moment de la signature ou par avenant en cours de contrat.

### La qualification visée

### Les questions à se poser :

La situation avant contrat ?

La qualification visée ?

L'âge de l'alternant ?

Votre convention collective ?



# Le projet ELAN, combien ça coûte ?



## La rémunération en contrat de professionnalisation dans le spectacle vivant

Contrat de professionnalisation

Salaire du contrat de professionnalisation à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 pour 35 heures hebdomadaires		
	Bac général (sans bac pro. ni techno.)	Avec bac pro / bac techno / bac +2 / brevet prof. ou titre ou diplôme professionnel Niveau IV
16 à 21 ans	60%	70%
	<b>1 025,57 €</b>	<b>1 196,50 €</b>
21 à 25 ans révolus	75%	85%
	<b>1 281,96 €</b>	<b>1 452,89 €</b>
26 ans et plus	100%	
	<b>1 709,28 €</b>	

Rémunération des titulaires de contrats de professionnalisation âgés de 26 ans et plus :

- 85 % du salaire minimum conventionnel
- Avec un plancher à 100% du SMIC

**CALCULER LE COÛT DE VOTRE RECRUTEMENT EN ALTERNANCE**  
**AVEC L'OUTIL CALCUL'ALTERNANCE** DISPONIBLE SUR NOTRE  
SITE  
[Simulateur alternance](#)



# Le projet ELAN, combien ça coûte ?

## Le coût de votre futur salarié en contrat de professionnalisation

### Rémunération minimale

+ 17 435 € (base 35h sur 12 mois, hors primes conventionnelles)

détail

+ charges 7.5 % : 1 308 € (?)

### Aide exceptionnelle de l'État

- 0000 € (?)

### Aide Pôle emploi

- 0000 € (?)

### Aide Agefiph

- 0000 € (?)

### Aide à l'exercice de la fonction tutorale

- 1 380 € (?)

### Aide complémentaire à l'embauche

- 0000 € (?)

### Profil simulé : salarié de 24 ans diplômé d'un bac + 3

#### La rémunération

La base de calcul conventionnelle est retenue pour la totalité du contrat.

Règle applicable pour les personnes de 21 à 25 ans, de niveau initial Bac+3 (niveau 6 / II), en 1ère année de contrat : 85 % du SMIC.

Texte de référence : [Accord-cadre du 17 février 2020\\_Etendu par arrêté du 2 juillet 2021\\_art2.5](#)

#### Calcul sur la base du SMIC

- Valeur du SMIC au 01/01/2023 : 20511.4 €
- Montant annuel applicable (base 12 mois, hors primes conventionnelles) :  $20511.4 \times 85 \% = 17434.69 \text{ €}$

Base légale non retenue (car moins élevée) : 80 % du SMIC

Règle légale sur la base du SMIC : 80 % du SMIC, soit  $20511.4 \times 80 \% = 16409.12 \text{ €}$ .

#### Rémunération pour la totalité du contrat :

Montant sur 12 mois :  $12 \times 17434.69 / 12 = 17434.69 \text{ €}$

La réduction générale des cotisations et contributions patronales sur les rémunérations inférieures à 1,6 fois le SMIC est dégressive. Elle s'applique aux cotisations patronales d'assurances sociales, d'allocations familiales, d'accidents du travail et maladies professionnelles, du fonds national d'aide au logement et à celle de solidarité pour l'autonomie, de retraite complémentaire obligatoires et d'assurance chômage. Le calculateur applique ainsi un taux moyen de charges patronales de 7.5%.

# Le projet Elan, combien ça coûte ?

## L'exonération des charges sur le contrat de professionnalisation

- Réduction générale de cotisations sociales qui s'applique dans la limite annuelle de 1,6 fois le SMIC brut.
- Non pris en compte dans l'effectif minimum (dispositifs législatifs et/ou réglementaire)
- Comptabilisé dans l'effectif pour AT ou maladies pro

## Réduction Fillon

### Charges incluses

Contributions  
solidarités  
Autonomie  
(CSA)

Assurances  
sociales  
(maladie,  
maternité,  
invalidité,  
vieillesse,  
décès)

Cotisations  
patronales :  
- Accidents du  
travail  
- Maladie  
professionnelles

Allocations  
familiales

Fond  
Nationale  
d'Aide au  
Logement  
(FNAL)

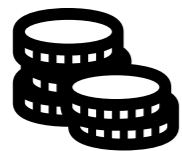
Cotisations  
d'assurances  
chômage

La contribution  
pour les  
organisations  
syndicales

Assurance de  
garantie de  
salaires  
(AGS)

# Le projet Elan, combien ça coûte ?

## L'aide à l'embauche d'un alternant



- 6000 € pour l'embauche d'un alternant âgé de moins de 30 ans



- Pour toutes les entreprises



- Pour tous les contrats en alternance conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023

- Renouvellement du soutien du Gouvernement à l'alternance pour 2023

[Communiqué de presse](#)

# Le projet Elan, combien ça coûte ?

## Les Autres aides

Information sur les autres aides à l'embauche en 2023

Liste des ressources à disposition :



[Lien site FONPEPS](#)



[Lien Pôle Emploi n°1](#)

[Lien Pôle Emploi n°2](#)



[Lien site Aide à l'embauche de demandeurs d'emploi longue durée](#)

# L'Alternance en Grand-Est, de quoi parle-t-on ?

## Quelques données chiffrées sur les contrats en alternance conclus en 2021

**1 750 Contrats en alternance** en 2021 toutes branches confondues  
+84% vs 2020

**861 entreprises distinctes** (+69% vs 2020)  
(28 entreprises ont embauché à la fois en CApp et Cpro en 2021)

## Une marge de progrès importante dans le spectacle vivant

**84 Contrats en alternance dans le spectacle vivant** en 2021

Le poids de la branche spectacle vivant en grand Est, c'est un peu moins de 5% des contrats conclus

## **4. Le projet ELAN, quel accompagnement ?**

# Professionaliser et structurer : le volet Ressources Humaines



Un accompagnement en amont et pendant le projet ELAN via des ateliers et une prestation d'appui conseil RH

## Objectifs/Bénéfices

- **Améliorer/Professionaliser** vos pratiques RH
- **Adapter** vos ressources à vos besoins
- **Développer** les compétences des collaborateurs (salariés et/ou bénévoles)
- **Vous aider à piloter votre équipe**, recruter, fidéliser, anticiper les risques...
- **Structurer** votre organisation
- **Innover / Se démarquer**
- **Initier de nouvelles pratiques**

## Moyens

- Accompagnement **sur-mesure jusqu'à 5 jours (7 jours en collectif)** sur 12 mois maxi
- Par un consultant **expert**
- **Pré-sélection de cabinets** référencés sur à un **coût négocié**
- **Apport d'outils/méthodes adaptables** à la réalité professionnelle de votre structure
- **Financement 100%** (ent. <250 sal)  
> 50% via l'Afdas (fond dédié) et 50% par la Région (dispositif PCRH\*)

## Déroulement

- **Pré diagnostic** : découverte, contexte, besoins, enjeux, cadrage de la pb//identification des objectifs
- **Diagnostic** des problématiques et enjeux de l'entreprise
- **Priorisation** des sujets à traiter en fonction de la stratégie de l'entreprise
- **Co-construction** d'un plan d'actions **opérationnel** ( entreprise/consultant)
- Accompagnement à **la mise en œuvre** des premières actions
- **Suivi**



Une démarche **COLLECTIVE** =  
**1 groupe de 3 à 6 structures**  
(*mini 1 salarié/structure*)

**ALTERNANCE** entre :

- **Temps collectif – 3j :**
  - Apports d'expertises
  - Partage d'expérience et pratiques (mutualisation)
  - Création d'un réseau de pairs
  - Création d'outils communs
- **Temps individuel – 4j :**
  - Adaptés à la structure
  - Dédiés au conseil
  - Se pencher sur les préoccupations indiv.

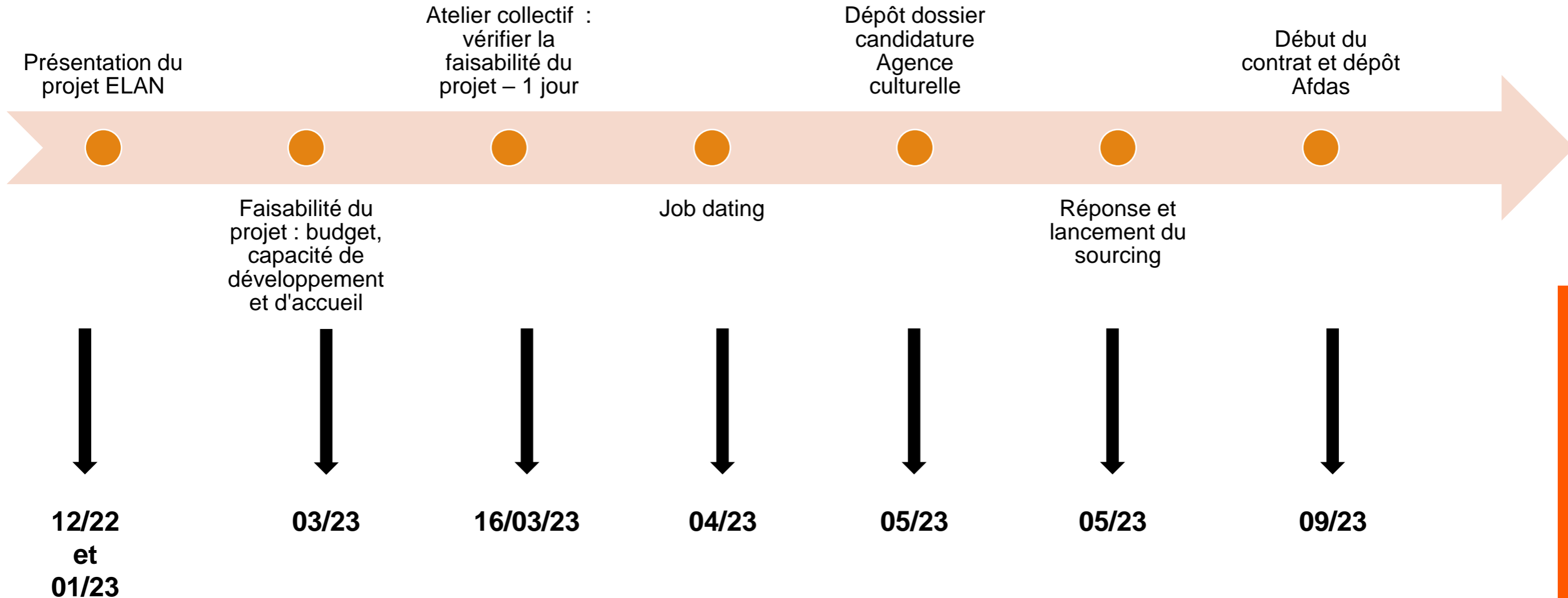


## **5. Le projet ELAN, étapes et rétroplanning**

# Le projet ELAN, étapes et rétroplanning



## Les étapes et le retroplanning



# Les démarches administratives initiales au contrat de professionnalisation expérimental



Après signature de l'ensemble des parties prenantes, l'entreprise effectue sa demande de prise en charge avec l'ensemble des pièces nécessaires :

- Le CERFA n°12434\*02
- Une convention tripartite signée
- Une grille des compétences
- Un planning prévisionnel de formation
- Le programme de formation

Après étude de la validité du dossier, l'Afdas adresse un accord de prise en charge précisant les modalités de facturation et les preuves associées le cas échéant.

# Afdas - Restons connectés



Consultez notre  
site internet

Nous connaître · Entreprises · Apprentissage · Particuliers · Prestataires · Point presse · Documents à télécharger · Vos démarches, vos contacts · Offres de formation à distance · En région · #Rebond, FNE Formation · La collection Afdas · globaldec

### Entreprises

- Intégrer un collaborateur
- Professionaliser ses équipes
- Financer un projet de formation
- Acheter et évaluer une formation

ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE

### Particuliers

- Bénéficier d'un conseil carrière
- Choisir une formation
- Demander un financement
- Votre portail MyA

ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE

globaldec  
DECLARER EN LIGNE

Contributions formation professionnelle et apprentissage  
Tout-en-1 collecte 2022 : notre fiche pratique pour vous accompagner

Abonnez-vous  
à notre newsletter



### Vos contributions à la formation professionnelle et à l'apprentissage 100% dématérialisées !

globaldec

Declarez et payez en ligne via votre espace sécurisé dès le 20 janvier.

COLLECTE DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE EN 2022  
CE QUI CHANGE ET CE QUI NE CHANGE PAS

Depuis le 1er janvier 2022, le recouvrement des contributions légales formation et apprentissage au titre de la masse salariale 2022 est transféré à l'Urssaf. L'Afdas reste le collecteur des contributions au titre de la masse salariale 2021, des contributions conventionnelles définies par les branches ainsi que des versements volontaires.

Dès le jeudi 20 janvier 2022, déclarez en ligne vos contributions au titre de la masse salariale 2021 via votre espace sécurisé Globaldec.

Consultez la page dédiée

### QUALIOP

Quels impacts pour le financement de vos formations ?

Au 1er janvier 2022, la certification Qualiop devient obligatoire pour l'ensemble des prestataires d'action de formation, d'apprentissage, de VAE et de bilan de compétences qui souhaitent bénéficier des financements de la formation professionnelle pour des demandes relatives aux entreprises et aux particuliers.

Pensez à vérifier dès maintenant que vos prestataires de formation sont bien certifiés Qualiopi grâce à 2 outils en libre accès et mis à jour régulièrement.

Découvrez les offres

### #REBOND FNE FORMATION

EN 2022, FORMER POUR BOOSTER VOTRE ACTIVITE SANS IMPACTER VOTRE BUDGET

Plus simple, plus souple et jusqu'à 100% de financement avec le FNE Formation.

Découvrez notre page dédiée

Nous contacter

Camille BUFFLER  
Sylvie GERGES

[strasbourg@afdass.com](mailto:strasbourg@afdass.com)

Conseillères Emploi Formation

Délégation Grand Est

Tél. 01 44 78 39 39

Suivez-nous  
sur les réseaux sociaux



# Agence - Restons connectés



## S'abonner

aux [infos du jeudi](#)

l'ensemble des actualités de l'Agence  
diffusées les 1er et 3ème jeudis de chaque mois

## Suivre les pages

 [Facebook](#)

 [Twitter](#)

## Regarder des vidéos

 [Vimeo](#)

## Nous contacter

**Laurane Claden**

[Laurane.claden@culturegrandest.fr](mailto:Laurane.claden@culturegrandest.fr)

Chargée de mission Entrepreneuriat  
culturel

Pôle Spectacle vivant

-----  
**Agence culturelle Grand Est**  
-----

Tél. 00 33 (0)3 88 58 87 58

Mob. 00 33 (0)6 49 74 96 96

**MERCI**